

# 65ème championnat du club du strasser – rencontre européenne – exposition en souvenir de Siegfried Grenz



du 08 au 10 novembre 2024 à Untermaxfeld - Donaumooshalle

## Règlement de l'exposition

Les dispositions générales d'exposition de la BDRG ainsi que les dispositions spéciales suivantes font foi. La direction de l'exposition décline toute responsabilité en cas de non-respect ou de remplissage incorrect des formulaires d'inscription !

**Clôture des inscriptions : 05 octobre 2024**, Envoi des documents d'inscription uniquement par voie postale à : **Stefan Kneißl , Immendorf 68a, 86554 PÖTTMES**, les inscriptions par fax et par e-mail ne seront pas acceptées, les formulaires d'inscription incomplètement remplis (p. ex. noms et adresses incomplets, signature manquante) seront complètement annulés, si la capacité du hall est atteinte, la date limite d'inscription peut être avancée.

**Une section spéciale est réservée aux jeunes exposants.**

### 1. Votre inscription est obligatoire. Frais de stand :

- ▶ **Unité** 9,00 Euro
- ▶ **Unité/jeunes exposants** 5,00 Euro
- ▶ **Volière** 15,00 Euro
- ▶ **cage annexe** 5,00 Euro (un sujet par cage)
- ▶ **frais de secrétariat** 10,00 Euro par exposant
- ▶ **catalogue :** 8,00 Euro
- ▶ **entrée :** 8,00 Euro (valable pour toute la durée de l'exposition)

**Attention : le paiement se fait uniquement par virement bancaire.**

2. **Obligations vétérinaires** : Tous les pigeons inscrits doivent être vaccinés contre la paramyxovirose au moins 3 semaines avant l'enlogement. Une copie d'un certificat de vaccination valable doit être remise lors de la livraison. Les conditions vétérinaires exigées au moment de la livraison sont applicables.. [Pour les pigeons participant en provenance d'autres États membres de l'UE, des certificats Traces sont requis conformément à l'article 67, paragraphe 3, point a.\) du règlement \(UE\) 2020/688.](#)
3. **Encagement** : il aura lieu le jeudi 07.11.2024 à partir de 14:00 heures. Vous recevrez avec le formulaire B une double feuille d'engagement à remplir. La 1ère feuille d'engagement est à remettre aux organisateurs lors de l'encagement. La 2ème feuille d'engagement reste en possession de l'exposant et doit être présentée le jour de la sortie des animaux. En outre, une copie du certificat de vaccination doit être remise lors de l'arrivée.
4. **Vente d'animaux** : la direction de l'exposition retient 15 % de frais de gestion sur le prix de vente enregistré. Les éventuels rachats ne sont pas possibles après la mise en cage, seulement à nouveau au début de la vente. La vente d'animaux a lieu pendant toutes les heures d'ouverture de l'exposition. Le retrait des animaux vendus a lieu au plus tard le dimanche à 11 heures. L'argent de la vente d'animaux est versé sur le compte indiqué.
5. **Les dons offerts** par les exposants sont redistribués aux sujets notés SE et SZ : par tranche de 10 animaux, il sera attribué 1 x prix d'honneur (E) à 9 € et 2 x prix d'adjudication (Z) à 4 €. Un ruban „Donaumoos" sera attribué par chaque juge. La direction de l'exposition est très reconnaissante pour les dons qui seront faits.
6. Les inscriptions tardives et les modifications ne peuvent plus être prises en compte après la clôture des inscriptions.
7. La responsabilité n'est assumée qu'en cas de faute prouvée de la direction de l'exposition jusqu'à un montant maximum de 15,00 € par animal individuel. La direction de l'exposition décline toute demande d'indemnisation pour les animaux perdus en cas de force majeure ou d'événements imprévus.

- 8. En cas d'annulation du concours** pour cause de force majeure, une partie des frais d'inscription sera retenue.
- 9. Réclamations** : au plus tard trois mois après la clôture de l'exposition, toute réclamation envers l'organisateur sera considérée comme nulle. Les réclamations de toutes sortes doivent être adressées par écrit à la direction de l'exposition du GZV Donaumoos : Stefan Kneißl , Immendorf 68a, 86554 Pöttmes.
- 10. La bourse de vente d'animaux** est ouverte du vendredi au dimanche (voir les heures d'ouverture à la page suivante). La location de cage de 5 € par cage est prélevée avec les frais d'exposition. Le remplacement des animaux vendus n'est pas autorisé. La bourse de vente se trouve également dans le Donaumooshalle. Le produit de la vente est versé directement au vendeur. L'organisation décline toute responsabilité pour les animaux dans la bourse.



## 65ème championnat du club du strasser – rencontre européenne – exposition en souvenir de Siegfried Grenz

du 08 au 10 novembre 2024 à Untermaxfeld - Donaumooshalle

### Veillez noter les dates suivantes :

Clôture des inscriptions :	05.10.2024	
encagement des animaux :	jeudi 07.11.2024	à partir de 14 h
jugement (à huis clôt):	vendredi 08.11.2024	
Inauguration de l'exposition :	samedi 09.11.2024	10 h

➤ à la Donaumooshalle

### heures d'ouverture

Exposition :	samedi	09.11.2024	9 – 17 h
	dimanche	10.11.2024	8 – 12 h

bourse de vente :	vendredi	08.11.2024	12 – 18 h
	samedi	09.11.2024	9 – 16 h
	dimanche	10.11.2024	8 – 10 h

assemblée générale annuelle: vendredi 08.11.2024 19 h  
➤ à la maison de l'association GZV Donaumoos à Untermaxfeld

soirée des éleveurs : samedi 09.11.2024 19 h  
➤ Auberge (Gasthaus) Baderwirt  
Schrobenhausenerstrasse 1 86571 Langenmosen

décagement : dimanche 10.11.2024 à partir de 12 h

Une restauration de qualité et bon marché sera assurée dans le local de l'exposition pendant toute la durée de l'exposition.

Feuille d'inscription **uniquement par la Poste**  
à Mr **Stefan Kneißl - Immendorf 68a - 86554 PÖTTMES** **Tel. 08253 928930.**

**coordonnées bancaires de l'association Donaumoos :**  
**RV Neuburg/Donau / IBAN DE65 7216 9756 0004 7122 18 / BIC GENODEF1ND2**

**GZV Donaumoos, Donaumooshalle, Pfalzstraße 61 in 86669 Königsmoos,**  
**☎ 08454/8543.**

**association des éleveurs de volailles Donaumoos e.V.**  
Stefan Kneißl (commissaire général) Heinrich Brand (président)